SOLUTIONS COOPÉRATIVES AUX ENJEUX DE MAIN-D'ŒUVRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE

1

LA RARETÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Le phénomène de rareté de la main-d'œuvre s'amplifie dans le secteur agricole québécois en raison de plusieurs facteurs, dont :

- **le vieillissement de la population**, qui entraîne une réduction du nombre de travailleurs disponibles;
- **la diminution de la main-d'œuvre familiale;**
- **les conditions de travail** (horaires atypiques, travail physique, rémunération souvent non compétitive, etc.).

DES SOLUTIONS COOPÉRATIVES

Pour surmonter ces défis, outre l'automatisation et le recours à des travailleurs étrangers temporaires, des solutions coopératives ont été mises en place au fil des ans. **Ces modèles cherchent à proposer une solution gagnante pour :**

- **l'employé**, en lui permettant d'accéder à un emploi stable et à temps complet dans des milieux de travail différents qui stimulent l'apprentissage;
- **le producteur agricole**, en facilitant le recrutement et la conciliation travail-famille, en améliorant la gestion des ressources humaines et en rendant accessible un service de remplacement de confiance en cas de congé, d'absence ou de maladie.

Les coopératives de remplacement agricole

Ces coopératives ont été créées pour répondre aux enjeux de conciliation travail-famille, de détresse psychologique et de pérennité des entreprises en cas d'absence non planifiée. Il en existe actuellement deux au Québec.

Les coopératives d'utilisation de matériel agricole

Les CUMA sont connues pour le rôle qu'elles jouent dans le partage de machineries et d'équipements agricoles. Saviez-vous qu'il est également possible de créer une branche d'activité pour le partage de main-d'œuvre au sein d'une CUMA? La CUMA étant déjà dotée d'une structure administrative pour assurer la gestion des branches d'activité de machinerie et d'équipement, cette alternative présente des avantages pratiques.

2 TABLEAU SYNOPTIQUE

	COOPÉRATIVE D'UTILISATION DE MATÉRIEL AGRICOLE (CUMA)	COOPÉRATIVE D'UTILISATION DE MAIN-D'ŒUVRE (CUMO)	COOPÉRATIVE DE REMPLACEMENT AGRICOLE	COOPÉRATIVE D'EMPLOYEURS EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
OBJECTIF	Répondre au **besoin de main-d'œuvre à temps partiel** des entreprises agricoles membres de la coopérative.		Répondre au **besoin sporadique de main-d'œuvre** des entreprises agricoles membres de la coopérative.	Répondre aux **besoins en matière de gestion des ressources humaines (GRH)** des entreprises agricoles.
FONCTIONNEMENT	Embauche, par la coopérative, d'un employé qui sera associé à un groupe d'entreprises agricoles (branche d'activité). Ces entreprises auront la responsabilité de déterminer la répartition des heures de travail de l'employé entre les différentes fermes. La coopérative prend en charge l'ensemble de la gestion administrative liée au personnel (paies, feuillets d'impôt, facturation, etc.).		Embauche, par la coopérative, d'agents qui remplacent les producteurs agricoles membres lorsque ceux-ci le demandent (absence planifiée ou remplacement d'urgence). La coopérative assure l'ensemble des activités liées à la GRH.	Embauche, par la coopérative, d'un ou de plusieurs professionnels en gestion des ressources humaines offrant différents services pour les membres, selon leurs besoins.
AVANTAGES	▪ Répondre à la difficulté de recruter un employé à temps partiel; ▪ Réduire la charge administrative liée à l'embauche de personnel; ▪ Partager avec d'autres entreprises les responsabilités d'encadrement et de recrutement du personnel. **Différences entre CUMA et CUMO :** ▪ La CUMA a déjà un employé qui assure la gestion administrative des branches d'activité de machineries et d'équipements. Nul besoin d'implanter une nouvelle structure comme celle de la CUMO pour que le partage de main-d'œuvre soit possible; ▪ La CUMA se finance également à l'aide des branches d'activité de machineries. L'enjeu du financement est donc moins présent que dans une CUMO.		▪ Accéder à un service de remplacement pour toute absence planifiée (vacances, formation, mariage, etc.); ▪ Obtenir les services d'un agent de remplacement en cas d'absence non planifiée (maladie, accident, etc.); ▪ Réduire la charge administrative liée à l'embauche de personnel.	▪ Profiter des services d'un conseiller en GRH dans le contexte où le nombre d'employés dans l'entreprise ne justifie pas l'embauche d'un tel conseiller; ▪ Améliorer ses pratiques en GRH (attractivité, rétention des employés, formation et développement des compétences, gestion de la paie, etc.).
FINANCEMENT	▪ Parts sociales; ▪ Frais d'utilisation (taux horaire de l'employé); ▪ Frais de gestion (contributions diverses).	▪ Parts sociales; ▪ Frais d'utilisation (taux horaire de l'employé); ▪ Frais de gestion (cotisation annuelle).	▪ Parts sociales; ▪ Frais d'utilisation (taux horaire de l'employé); ▪ Frais de gestion (cotisation annuelle); ▪ Soutien financier des membres de soutien.	▪ Parts sociales; ▪ Montant forfaitaire annuel selon le modèle d'affaires choisi par les membres.
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	Deux CUMA compte une branche de partage de main-d'oeuvre au Québec en 2023 comparativement à 4 en 2015. ▪ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) – CUMA; ▪ Réseau des CUMA du Canada (Facebook).	Il n'existe aucune CUMO au Québec, la première ayant été créée en 1998 et la dernière ayant été fermée en 2021. ▪ MAPAQ - Qu'est-ce qu'une CUMO?	▪ Coopérative de solidarité La Halte; ▪ Coopérative de solidarité Le Relait.	▪ Coopérative d'employeurs en GRH (un projet de recherche est en cours).

Saviez-vous que...

En 2021, les productions agricoles employaient autour de 56 620 travailleurs, à savoir l'équivalent de 13 % de la main-d'œuvre de l'industrie bioalimentaire. À cette main-d'œuvre se sont ajoutés les travailleurs étrangers temporaires (TET), dont une bonne proportion a rejoint les entreprises agroalimentaires du Québec (nombre de TET indisponible)[1]

Le modèle coopératif vous intéresse?

Contactez votre coopérative de développement régional (cdrq.coop).

1 Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2021). Bilan de l'année 2020 - Secteur bioalimentaire. https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/Bioalimentaireeconomique/Bioalimentaireeconomique_Bilan2021.pdf